UNIVERSITE D'ABOMEY- CALAVI

(UAC)

FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

(FASHS)

DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

(DP)

MÉMOIRE DE LICENCE EN PSYCHOLOGIE

SUJET

IMPACT DE LA VIOLENCE PHYSIQUE SUR L'EQUILIBRE PSYCHO-SOCIAL DE L'ENFANT DANS LE COUPLE A ABOMEY-CALAVI

Réalisé et soutenu par:

SAKOU S. Euloge

Directeur de mémoire :

Professeur Sylvie de CHACUS

Enseignant-Chercheur (FASHS/UAC)

Membres du jury :

Président : Dr. Sylvie de CHACUS

Rapporteur : Dr. Kouamber TCHANSI

Examinateur : Dr. Thierry KOUGBEAGBEDE

Soutenu le 28 Février 2024

Mention : très bien

Année Académique : 2023-2024

AVERTISSEMENT

LA FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

N'ENTEND DONNER AUCUNE APPROBATION NI

IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES DANS LES

MEMOIRES ; CES OPINIONS DOIVENT ETRE CONSIDEREES

COMME PROPRES A LEURS AUTEURS

SOMMAIRE

DEDICACE 4

REMERCIEMENTS 5

LISTE DES TABLEAUX 6

LISTE DES FIGURES 6

RESUME 7

ABSTRACT 7

INTRODUCTION 8

CHAPITRE I : CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL DE LA 10

RECHERCHE 10

CHAPITRE II : CONTEXTE DE LA RECHERCHE ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE 23

CHAPITRE III : ANALYSES ET INTERPRETATIONS DES RESULTATS 27

CHAPITRE IV : DISCUSSION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE 35

ET PERSPECTIVES 35

CONCLUSION 38

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 40

DEDICACE

A:

mes parents SAKOU Innocent et AZANGBO Françoise

REMERCIEMENTS

Qu'il me soit permis d'exprimer toute ma gratitude envers celles et ceux qui m'ont aidé à mener à bien le présent mémoire. Une mention particulière à :

- Professeur Sylvie de CHACUS, notre maître de mémoire pour la disponibilité, la patience et la rigueur dont elle a fait preuve dans la rédaction de ce document malgré son agenda très chargé ;

- Dr Ornheilia ZOUNON, Cheffe Département (DP) qui nous a permis d'aller confronter nos connaissances théoriques aux réalités pratiques du terrain ;

- tous les enseignants de la FASHS, particulièrement ceux du Département de Psychologie, qui n'ont ménagé aucun effort pour nous inculquer les meilleurs de leur savoir et savoir-faire ;

- Madame Bébête A. FANOU, Responsable du Centre de Promotion Sociale de Godomey, pour avoir permis d'effectuer nos entretiens dans l'institution dont elle a la charge ;

- tout le personnel des Centres de Promotions Sociales de la Commune d'Abomey-Calavi pour l'affection et leur contribution dans l'atteinte de nos objectifs ;

- tous les camarades de la troisième année de Psychologie (promotion 2019-2022) pour leur amitié ;

- mes frères et sœurs David, Fréjus, Modeste, Daniel, Josué, Michaël pour leur soutien moral et spirituel ;

- tous les membres du jury.

A tous, MERCI !!!

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Répartition de l'échantillon en fonction du sexe 28

Tableau II : Niveau d'instruction des enfants. 28

Tableau III : Répartition de l'échantillon en fonction du sexe..... 30

Tableau IV : Répartition en fonction du sexe des parents..... 31

LISTE DES FIGURES

Figure 1:Répartition de l'échantillon en fonction de l'âge 27

Figure 2:Niveau d'instruction des parents 32

RESUME

Les enfants exposés à la violence conjugale notamment celle physique font face à plusieurs défis. Leur exposition à cette forme de violence peut causer d'énormes traumatismes et des comportements antisociaux. L'objectif de la présente recherche est de démontrer les effets psychosociaux de la violence physique au sein du foyer sur les enfants exposés dans la commune d'Abomey-Calavi. Deux démarches ont été utilisées pour atteindre les objectifs fixés, la première démarche dite qualitative s'est basée sur l'analyse des données recueillies au cours de l'enquête à l'entretien dans laquelle nous avons eu 12 enfants exposés à la violence physique au sein du couple et 12 parents exerçants la violence physique. La deuxième ; quantitative a permis de faire une présentation des situations des enfants exposés à la violence physique et de leurs parents. De l'analyse des résultats, il est à retenir que les enfants exposés à la violence physique au sein du couple vivent effectivement des traumatismes et développent des comportements antisociaux.

Mots clés : Impact **;** violence physique ; Enfant ; Psychosociaux; Abomey-Calavi

ABSTRACT

The children exposed to the conjugal violence notably the one physical make facing several challenges. Their exhibition to this shape of violence can cause enormous traumatisms and the antisocial behaviors. The objective of the present research is to demonstrate the psychosocial effects of the physical violence within the home on the children exposed in the township of Abomey-Calavi. Two steps have been used to reach the fixed objectives, the first qualitative so-called gait was based on the analysis of the data collected during the investigation to the interview in which we had 12 children exposed to the physical violence within the couple and 12 exercising parents the physical violence. The second; quantitative permitted to make a presentation of the situations of the children exposed to the physical violence and their parents. Of the analysis of the results, he/it is to keep that the children exposed to the physical violence within the couple live some traumatisms effectively and develop antisocial behaviors.

Key words: Impact; physical violence; Child; Psychosocial; Abomey-Calavi

INTRODUCTION

Longtemps ignorées des préoccupations sociales, politiques et scientifiques, la problématique de la violence conjugale mais davantage encore celle du développement des enfants qui y sont confrontés, reste une affaire d'ordre privé. L'exposition des enfants à la violence constitue une intervention relativement récente. A ce jour, les actions entreprises ont surtout visé les femmes victimes de la violence conjugale, les enfants exposés reçoivent peu d'intervention d'aide. Or ces enfants sont des victimes directes de la violence physique au sein des foyers, au même titre que les femmes violentées. L'exposition des enfants à la violence physique constitue une problématique en soi, que l'on ne saurait ignorer ou mettre au second rang. En effet, l'exposition à la violence physique constitue une forme de mauvais traitement, dont certaines manifestations sont reconnues dans les typologies de la maltraitance. Cette exposition peut être considérée comme une forme de terrorisme (l'enfant vit des peurs intenses), une forme de corruption (l'enfant est socialisé à des modèles inadéquats d'interaction interpersonnelle), ainsi qu'une forme d'isolement pour l'enfant (il est susceptible de se retirer de la famille ou de s'éloigner de ses pairs par crainte ou par honte de la violence). Les enfants exposés à la violence physique évoluent dans un climat marqué par la tension, la friction et la peur, qui se répètent dans un cycle affectant tous les membres de la famille (Firmin A., L. Dupuis F. et Al. 2005). Vivre dans ce climat de violence à des répercussions sur les enfants à court, à moyen et à long terme.

Cela engendre des problèmes affectifs et comportementaux aussi sévère que ceux que l'on retrouve chez les enfants victimes de mauvais traitement psychologique. Les traces laissées par cette exposition sont indélébiles et profondément intégrées. Les souvenirs des événements violents sont scellés à jamais dans leur mémoire. Cependant, il s'avère souvent de connaitre les cas d'enfants exposés à cette forme de violence. Cette difficulté est d'abord attribuable à certains facteurs sociaux et familiaux. Bien que les mentalités aient évolué à ce sujet, la violence conjugale est encore aujourd'hui considérée comme un phénomène privé et un sujet tabou. La mère de son côté reste muette en raison de la menace de violence ou de représailles, d'un aveuglement quant à son statut de victime, de la peur du jugement négatif ou de l'incompréhension d'autrui. L'enfant se tait parce qu'il est confus, croit qu'il exagère la situation ou que celle-ci ne le concerne pas. Le père refuse de parler, ne reconnaissant pas la violence qu'il fait subir de peur d'être dénoncer. Outre ces facteurs sociaux et familiaux, l'exposition des enfants à la violence passe souvent inaperçue aux yeux des intervenants parce que les signes physiques et/ou psychologiques qui caractérisent ne lui sont pas exclusifs ; ils peuvent être confondus avec d'autres problèmes.

Dans les pays Africains en général et au Bénin en particulier la violence conjugale est un moyen utilisé par un partenaire pour imposer son autorité ou pour se faire respecter. Elle est exercée de manière symétrique entre les hommes et les femmes. Les acteurs et les actrices sociaux les plus touchées par la violence conjugale sont les femmes et les enfants. Cependant, très peu de travaux scientifiques ont mis l'accent sur l'équilibre psycho-social des enfants exposés à la violence physique. Une telle situation ne peut que montrer la nécessité de mener des recherches approfondies sur les difficultés que traversent les exposés à la violence physique. C'est ce qui justifie le choix du présent sujet intitulé « **Impact de la violence physique sur l'équilibre psycho-social de l'enfant dans le couple à Abomey-Calavi ».**

Pour mieux appréhender le sujet, nous allons de manière générale démontrer les effets psychosociaux de la violence physique chez les enfants exposés. De façon spécifique, il s'agit pour nous, dans un premier temps, d'identifier les perceptions et les conséquences de la violence physique chez les enfants et dans un second temps de remédier l'impact de la violence conjugale chez ces enfants. Pour chacune de ces objectifs, deux hypothèses ont été formulées. Dans cet humble travail on va essayer de savoir si généralement la violence physique influence le développement psycho-social de l'enfant. De façon spécifique et au prime abord, les enfants exposés à la violence physique vivent dans des traumatismes. Et secundo, le comportement antisocial de certains enfants est lié à la violence physique dont-ils sont exposés dans le couple. Pour arriver à confirmer ou infirmer nos hypothèses, on a adopté la méthode mix à la fois qualitative et quantitative à dominance quantitative dont la population cible est constituée des enfants exposés à la violence physique au sein du foyer et leurs parents.

CHAPITRE I : CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE

1.1. REVUE DE LA LITTÉRATURE

A ce niveau, nous faisons le compte rendu de notre recherche documentaires sur l'impact de la violence physique sur l'équilibre psycho-sociale de l'enfant et les différents points abordés par d'autres auteurs. Ce qui nous permet de ressortir les points suivants :

Historiquement, la violence conjugale était considérée comme un problème privé, mais les féministes nous ont fait comprendre qu'il s'agissait en fait d'un problème social. Ainsi, la violence conjugale est une problématique publique et complexe qui a des impacts en termes de coûts à la fois économiques sociaux. Elle est donc un problème social, mais, en plus, cette problématique engendre des coûts sociétaux très grands. Effectivement, selon la première et unique étude sur l'estimation du coût de la violence conjugale faite en 2009, le gouvernement du Canada estimait le coût de la violence conjugale pour la société à 7,4 milliards de dollars, ce qui équivaut à 220 de dollars par citoyen canadien (Laforest & Gagné, 2018).

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la violence est « l'usage délibéré ou la menace d'usage délibéré de la force physique ou de la puissance contre soi-même, contre une autre personne ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fort d'entraîner un traumatisme, un dommage moral, un mal développement ou une carence » (OMS, 2002). Pour Henrion (2001), dans son rapport au Ministère de la Santé, a admis que « la violence au sein du couple est un processus évolutif au cours duquel un partenaire exerce, dans le cadre d'une relation privilégiée, une domination qui s'exprime par des agressions physiques, psychologiques, sexuelles, économiques ou spirituelles ».

La première forme de violence développée, la plus insidieuse et difficile à prouver, est la violence psychologique. Hirigoyen (2005) souligne que souvent, la violence physique intervient lorsque la victime s'est montrée résistante face à la violence psychologique. La violence sexuelle constitue une autre forme de violence. Elle est aussi très fréquemment cachée et difficile à avouer. Parce qu'elle touche à l'intégrité sexuelle de la personne, cette violence participe à sa déshumanisation, incapable de s'opposer physiquement au désir du partenaire. Cette forme de violence sexuelle dans le couple a aussi été tardive à être reconnue. La violence économique se caractérise par une domination financière exercée par le conjoint dans l'intention de placer la victime dans une situation de dépendance. Elle comprend le contrôle et la surveillance des activités économiques comme le contrôle des dépenses ou la

privation d'argent, la limitation à la victime d'accès à une activité professionnelle ou l'obligation de remettre l'intégralité de son salaire. La dernière violence, qui peut être considérée comme une atteinte à la spiritualité, s'inscrit dans les croyances de la personne (Souffron, 2007).

Les travaux de l'américain Johnson (1995 ; 2008 ; 2014) ont également eu une influence notoire dans le champ des sciences humaines et sociales en ce qui a trait à la violence conjugale. Ce chercheur a proposé trois typologies de la violence conjugale :

- La violence de couple situationnelle : Lorsqu'il y a présence de conflits au sein d'un couple qui dégénèrent sous forme de violence, étant le fait de cas isolés et circonstanciels ;

- Le terrorisme intime : Lorsqu'une dynamique relationnelle cyclique est instaurée entre les membres d'un couple, où une personne qui en est l'auteure a recours à diverses stratégies afin de contrôler et de terroriser l'autre partenaire, comme le fait de l'intimider et de la ou le menacer, d'exercer de la violence physique, verbale, psychologique et sexuelle ;

- La violence de résistance : lorsqu'un membre d'un couple subit du terrorisme intime et tente de résister à la violence en adoptant des comportements de violence, étant excédée par la situation ou voulant se défendre (Johnson 1995 ; 2008 ; 2014 ; Lapierre et Côté, 2014). Selon Johnson (2014), la plupart des enquêtes nationales utilisant des stratégies d'échantillonnage épidémiologique stipulent que la violence conjugale est exercée de manière symétrique entre les hommes et les femmes. À l'opposé, la plupart des études complétées au sein d'organismes qui travaillent auprès d'échantillons ciblés avancent que les acteurs et les actrices sociaux les plus touchées par la violence conjugale sont les femmes et les enfants. Celles-ci avancent toutefois que les hommes peuvent également en être la cible, mais en plus faible proportion.

Au niveau légal, la violence au sein du couple est un fait punissable depuis le 24 novembre 1997. La loi Lizin visant à combattre la violence au sein du couple prévoit en effet désormais que la victime puisse requérir le Procureur de Roi en cas d'agression par l'époux ou la personne avec laquelle elle cohabite et entretient une relation affective et sexuelle durable. Et les peines prévues par le code pénal en cas de coups et blessures volontaires sont doublées dans le cadre des violences conjugales (Criscenzo, 2016).

Razon (2020) nous explique que l'expérience relationnelle à l'objet primaire semble ne pas avoir été optimale, insuffisamment sécurisante chez la plupart des auteurs de violences conjugales. Il apparaît que la mère se serait montrée imprévisible, trop présente ou trop absente, trop protectrice ou trop autoritaire, et surtout insuffisamment contenante et sécurisante pour permettre au sujet de pouvoir s'en séparer sans crainte d'un effondrement psychique.

Ferraty-Giacardi & Delbreil (2017) soulignent des caractéristiques chez le partenaire violent telles que l'immaturité affective, l'impulsivité, les défaillances narcissiques, la dépendance ou les carences affectives et éducatives, dont les différentes combinaisons et degrés de sévérité permettraient, selon eux, de distinguer différents profils d'hommes violents.

Être exposé ne relève pas seulement du fait d'être témoin, c'est-à-dire d'entendre ou de voir certaines scènes de violence, cette notion renvoie au fait que l'enfant peut être potentiellement affecté par cette situation de violence et se sentir menacé quand elle advient en sa présence ou à distance de lui. L'état émotionnel des parents, suite aux actes violents, tels que la mère qui pleure, qui est blessée ou qui se confie à l'enfant ou le père tendu, qui quitte la maison, sont autant d'éléments qui vont bouleverser l'enfant. L'exposition à la violence conjugale renvoie aussi au fait de ne pas être protégé et/ou d'être soumis à une menace imprévisible. (Lessard & Paradis, 2003).

Les problèmes de santé physique qu'engendre l'exposition à la violence conjugale peuvent conduire à des « risques de décès néonatal, d'accouchement prématuré ou de faible poids à la naissance. On peut aussi constater un retard staturo-pondéral, des plaintes somatiques (maux de tête et maux de ventre), allergies et affections cutanées » (Gagné & Laforest, 2018).

La violence au sein du foyer n'affecte pas seulement la femme qui la subit, mais aussi les enfants qui en sont témoins. Pour les enfants âgés de moins de 3 ans, une des compétences développementales primordiales est le développement d'un attachement le plus sécurisant possible. Exposé à la violence conjugale, l'enfant ne peut développer ce type d'attachement, car il ne peut pas compter sur l'aide de ses parents comme source externe d'aide à la régulation des émotions, car ceux-ci lui provoquent chez lui un sentiment de peur (Guédeney et collab., 2013).

Selon La MIPROF (juillet 2020), À l'âge adulte, les enfants exposés la violence conjugale ont un moins bon fonctionnement social et psychologique et présentent le risque de reproduire des scénarios violents, que ce soit dans la position d'auteur ou de victime.

Les enfants témoins, même s'ils ne sont pas directement des victimes, peuvent aussi développer un syndrome de stress post-traumatique. Pour les nourrissons et les enfants d'âge préscolaire, l'exposition à des scènes violentes intrafamiliales est le facteur principal de développement d'une symptomatologie traumatique. Parfois même, la menace envers la mère peut, par elle-même, provoquer des symptômes chez l'enfant (Kitzman et al, 2003 ; Bogat et al, 2006). Malgré la reconnaissance et la prise en charge des femmes victimes de violence conjugale et les moyens progressifs investis dans sa lutte, depuis la parution de l'ENVEFF, les

enfants exposés à cette violence n'ont pas été englobés dans les mesures proposées par les différents plans triennaux. Comme le souligne Séverac (2012), il a fallu attendre le plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes de 2008-2010, pour voir enfin apparaître la question des enfants exposés aux violences conjugales. Ce plan intègre les enfants dans les dispositifs de protection à l'égard des mères, tels que l'ordonnance de protection en spécifiant la mise à l'abri d'urgence des femmes et de leurs enfants. Dans cette continuité, en 2009, un spot de prévention de lutte contre les violences conjugales est diffusé à la télévision française et fait apparaître pour la première fois les enfants. Quoi que réducteur, l'attention est enfin portée sur les enfants. Malgré ces premières évocations des enfants exposés à la violence conjugale, aucun texte législatif ne mentionne clairement cette problématique d'exposition, qui est censé organiser les dispositifs de protection de l'enfance. Pourtant, les classifications des mauvais traitements à l'égard des enfants, comme celle de l'OMS, incorporent l'exposition à la violence conjugale comme forme de maltraitance psychologique (Olivia PAUL, 2015).

Au Québec, la violence conjugale a été reconnue comme étant un problème social pendant les années 1970. Des groupes de femmes ont lutté et exercé de la pression auprès du gouvernement afin qu'il reconnaisse que la violence conjugale n'est pas un problème d'ordre privé, mais bien d'ordre public. Ce problème social a été reconnu comme étant punissable par la loi le 17 mars 1986 au même titre que toute autre violence commise dans la sphère publique. La violence conjugale est ainsi devenue un problème socio judiciaire encadré par la loi (Lavergne, 1998). En 1995, le Gouvernement du Québec a adopté une politique sociale en matière de violence conjugale, qui est toujours en vigueur à l'heure actuelle. Celui-ci a défini ce problème social à partir d'une perspective féministe radicale, mettant en exergue les structures patriarcales comme facteur principal la causant et la maintenant. Selon Laroche, dans l'analyse des données de l'enquête sociale de 1999 a soulevé que sur 259 200 hommes et 437 000 femmes ayant vécu de la violence conjugale après la séparation, 33 % des hommes et 21 % des femmes auraient vécu de la violence de couple situationnelle pendant que 67 % des hommes et 79 % des femmes auraient vécu des dynamiques de contrôle et de coercition (Laroche, 2005). De manière plus récente, l'Enquête sociale générale de 2014 a démontré que sur un échantillon composé de 760 000 Canadiennes qui ont vécu de la violence conjugale, 13 % des répondantes qui se sont séparées de leur partenaire ont affirmé avoir vécu de la violence conjugale post-séparation. Parmi ces répondantes, 41 % ont déclaré avoir subi de la violence directement après la séparation, 48 % ont décrit que celle-ci est survenue plus de six mois après la séparation et, finalement, 49 % ont indiqué que la gravité de la violence a augmenté après la séparation.

Aucune différence n'a été soulevée entre les hommes et les femmes qui ont déclaré avoir vécu une escalade de violence de manière similaire à la suite de la séparation. Aucune étude épidémiologique ne rend compte pour l'instant de la présence ou du nombre d'enfants touchés par ce type de violence, pas plus que de leur exposition à celui-ci, les données ne concernant que les femmes et les hommes à titre de survivantes ou d'auteures (Gouvernement du Québec, 1995). Selon le rapport de l'Organisation des Nations Unies (ONU) au Bénin (2021), les enfants paient lourde tribu des violences conjugales. Les enfants issus des milieux où les violences conjugales sont pratiquées, développent à leur tour la violence dans leur entourage. Ce qui engendre des fléaux sociaux, tels que la délinquance juvénile, la présence d'enfants de la rue, la prostitution, la déscolarisation, voir l'insécurité sociale. Les filles issues d'un tel environnement grandissent et développent des prédisposions de victime, d'état perpétuel de stress, d'angoisse, d'anxiété, de manque de confiance en soi, de timidité envers tout individu de sexe masculin. L'intérêt porté sur le choix de ce sujet intitulé : **impact de la violence physique sur l'équilibre psycho-social de enfant dans le couple à Abomey-Calavi** est guidé par la soif de contribuer à corriger un phénomène aussi banal soit-il qui n'a pas pu être réglé depuis des lustres au point où la communauté internationale en fait une priorité dans les agendas mondiaux.

En résumé, la violence conjugale constitue un problème perpétuel au sein des couples depuis des siècles et faits l'objet de lutte pour la plupart des pays du monde entiers. La violence physique au sein du couple semble être associée à des variations dans le développement émotionnel et affectif de l'enfant. Ainsi, cette revue nous a permis de constater qu'un certain nombre d'études ont considéré que la violence physique pourrait constituer un frein pour le développement normal de l'enfant. Notre angle d'attaque est de démontrer les effets psychosociaux de la violence physique dans le couple sur les enfants.

1.2. CLARIFICATION CONCEPTUELLE

- **Impact :**

C'est l'effet produit par quelque chose, action exercée, la conséquence.

Il est usité dans ce sens pour désigner, notamment, des conséquences environnementales, sociales, particulièrement en ce qui concerne leurs effets négatifs.

- **La violence conjugale :**

La violence conjugale est la violence exercée par un des conjoints sur l'autre, au sein d'un couple, s'inscrivant dans un rapport de domination et se distinguant des disputes conjugales entre individus égaux. Elle s'exprime par des agressions verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, des menaces, des pressions, des privations ou des contraintes pouvant causer chez la victime des dommages psychologiques, physiques, un isolement social voire aller jusqu'à la mort.

Il peut s'agir d'un phénomène circonstanciel (violence situationnelle), mais aussi parfois d'un processus systémique et évolutif.

La violence conjugale est une forme de violence domestique ou violence familiale (violence qui touche également les autres personnes du foyer, en particulier les enfants du couple).

Avec les autres formes de violences de genre, elle est un facteur de risque pour la santé des femmes partout dans le monde. Les effets de ces violences de genre sur la morbidité et mortalité devraient les faire considérer comme un problème de santé publique selon la Banque mondiale.

- **La violence physique**

La violence physique apparaît rarement seule. En effet, lorsque la violence physique s'installe, la plupart du temps, la violence psychologique est déjà vécue par la victime (Table de concertation en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Laval, 2009). En effet, la violence physique peut se manifester par le conjoint serrant les bras de sa partenaire, tirant ses cheveux, lui lançant des objets, la menaçant avec une arme, ou encore lui infligeant des fractures (Table de concertation en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Laval, 2009).

Ceci n'est cependant pas une liste exhaustive des différents comportements de violence physique. De plus, la violence physique est la forme la plus difficile à identifier, car la victime peut avoir tendance à camoufler ses blessures (Gouvernement du Québec, 2022, paragr. 6). La plupart du temps, la victime tentera de les justifier par des accidents (Institut national de santé publique du Québec, 2022, paragr. 7). Effectivement, il est important de noter que la violence physique est parfois ignorée par les professionnels de la santé, car les blessures sont tellement superficielles que les médecins les associent à d'autres causes (Desurmont, 2001, p. 57).

- **Psycho-social :**

Psycho-social, c'est ce qui concerne le développement psychologique par son interaction dans un environnement social. Selon le petit robert, psychosociale c'est tout ce qui se rapporte à la psychologie humaine dans la vie sociale.

- **Enfant :**

Un **enfant** est un jeune être humain en cours de développement et dépendant de ses parents ou d'autres adultes. La convention relative aux droits de l'enfant définit l'enfance comme la période de la vie humaine allant de la naissance à 18 ans. Cependant, la définition de l'enfance peut différer quelque peu selon les disciplines qui traitent du sujet. Droit, psychologie, médecine, biologie ne fixent pas exactement les mêmes repères. Ainsi, elle commence, soit à la naissance, soit à l'âge de la parole. Elle se termine soit à l'adolescence avec l'entrée dans la puberté, soit à l'âge adulte et à l'âge légal de la majorité civile[1], âge légalement différent d'un pays à l'autre. L'enfant est étudié plus spécifiquement par certaines disciplines comme la pédiatrie, en médecine, et de nombreuses spécialités médicales pédiatriques comme la pédopsychiatrie, la chirurgie pédiatrique, l'oncologie pédiatrique, etc. Dans le domaine des sciences humaines, elle est étudiée par la psychologie du développement, la psychologie de l'enfant et la psychologie de l'adolescent, les sciences de l'éducation.

Le mot enfant désigne aussi une position relative à un parent, indépendamment de l'âge. « L'enfant de » renvoie alors au statut généalogique, à la filiation légale, ou encore à un lien affectif ou social.

Selon la psychologie de la famille (famille et environnement)

L'enfant est dépendant de son environnement et gagne petit à petit son indépendance. Les caractéristiques de son environnement, ses parents, sa culture, l'époque à laquelle il est né, influencent son développement et l'interaction entre l'enfant et son environnement doit être prise en compte pour mieux comprendre son développement, en particulier son développement psychologique.

- ✓ **L'exposition à la violence**

L'exposition à la violence conjugale fait référence au fait pour un enfant d'être exposé directement ou indirectement à des scènes de violence répétées (Sudermann & Jaffe, 1999).

Selon Lessard et Paradis (2003), l'exposition à la violence conjugale peut prendre diverses formes.

L'enfant peut être exposé à la violence dès la période prénatale. En effet, la violence débute bien souvent lors de la grossesse (Lent & Morris, 2000). Ainsi, le fœtus peut être d'une part, affectée par l'état psychologique de la mère qui se dégrade à cause des violences vécues et, d'autre part, par la violence physique, par exemple si la mère est bousculée ou reçoit un coup dans le ventre. Dès son plus jeune âge, l'enfant peut être témoin oculaire de la violence exercée envers sa mère, lorsque les scènes de violences se déroulent directement devant lui. Il peut alors intervenir pour protéger sa mère et par exemple s'interposer verbalement ou physiquement pour interrompre la violence. Lors de ces interventions, certains enfants sont eux-mêmes agressés par leur père, soit de façon accidentelle parce qu'un coup destiné à la mère a touché l'enfant, soit de façon volontaire parce que le père ne supporte pas que l'enfant prenne la défense de sa mère.

L'enfant peut aussi ne pas être présent dans la pièce où ont lieu les scènes de violences, mais être le témoin auditif des paroles ou des gestes violents. Enfin, il peut subir indirectement les conséquences de la violence sans avoir vu ou entendu la scène de violence, par exemple lors de la visite de policiers ou lorsqu'il constate que sa mère est blessée, pleure, raconte ce qui est arrivé ou veut quitter la maison (Bourassa & Turcotte, 1998).

- **Abomey-Calavi**

C'est l'une des grandes communes situées au Sud du Bénin. Elle est située à 18 kilomètres au Nord du Cotonou, la capitale économique du bénin. Avec plus de 1 200 000 habitants en 2021, elle est la deuxième commune la plus peuplée du Bénin, juste après Cotonou.

1.3. PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE

1.3.1. Enoncé du problème

Le mariage est l'union de deux personnes qui les amène à mener une vie conjugale dans l'harmonie en procréant. Au cours de cette vie surviennent des situations conduisant parfois à des violences conjugales. Ces violences n'affectent non seulement la personne victime mais aussi les enfants exposés vivant dans ce couple. Selon Vouche et Clément-Hinger (2009), la violence conjugale se caractérise par le fait qu'un partenaire subit à chaque fois les passages à l'acte et ne peut se défendre, compte tenu de la situation d'emprise et de domination dans laquelle il est pris au piège. C'est justement l'emprise qui explique, en partie, la difficulté des victimes à quitter le conjoint violent. Ce terme renvoie à « l'ascendant intellectuel ou moral

exercé sur un individu ou un groupe ; il est à rapprocher des notions de domination, autorité, empire et influence, mais aussi de dépendance ». Selon Observatoire de la famille, de la femme et de l'enfant (OFFE) juin 2022, 59% de femme âgée de plus de 15 ans et plus sont victime des violences conjugales au Bénin. Au plan national des raisons sociodémographiques et socio-culturelles (l'âge, le niveau d'instruction, l'appartenance ethnique, la religion, le milieu de résidence, le département et le statut dans le ménage) ont chacun, un effet propre dans les risques des violences chez ces femmes. Historiquement, la violence conjugale était considérée comme un problème privé mais les féministes nous ont fait comprendre qu'il s'agissait en fait d'un problème social. Ainsi, la violence conjugale est une problématique publique et complexe qui a des impacts en termes de coûts à la fois économiques sociaux tant sur le bien-être de la victime que sur l'enfant exposé. IL existe de nombreuses formes de violence conjugale qui se manifeste selon sa forme. Dans les pays Africain en général et au Bénin en particulier la violence conjugale est un moyen utilisé par un partenaire pour imposer son autorité ou pour se faire respecter. Elle est exercée de manière symétrique entre les hommes et les femmes. Des personnes les plus touchées par la violence au sein des foyers sont les femmes et les enfants.

Selon La MIPROF (juillet 2020), à l'âge adulte, les enfants exposés la violence conjugale ont un moins bon fonctionnement social et psychologique et présentent le risque de reproduire des scénarios violents, que ce soit dans la position d'auteur ou de victime. En 2009, un spot de prévention de lutte contre les violences conjugales est diffusé à la télévision française et fait apparaître pour la première fois les enfants. Au bénin, l'étude nationale réalisé par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 2014 sur les violentes Faites aux Femmes (VFF) a permis de confirmer l'envergure du phénomène dans le pays, 96% de femmes ont subi des violences au moins une fois dans leur vie. Selon les résultats de l'Etude, les types de violences les plus fréquemment observées sont d'ordre physique (74%) ; moral (74%) ; et psychologique (29%). Les femmes les plus concernées par ces violences sont celles qui vivent des conditions critiques. Il s'agit des femmes non instruites (86%), celles qui vivent dans un régime polygame (87%), celles qui sont issues des ménages pauvres (86%) et les femmes déscolarisées (79%).

Malgré l'intervention de nombreux auteurs, des grandes puissances, les grandes nations ainsi que l'ONU pour dénoncer et exposer ce phénomène qui compromet la vie des victimes surtout des enfants, ce phénomène prend d'ampleur dans les pays en voie de développement en général et au Bénin en particulier.

Des connaissances partielles sur l'impact de la violence physique sur l'équilibre psycho-social des enfants exposés, nous voulons approfondir nos recherches en démontrant les effets

psychosociaux de la violence physique chez les enfants. De façon générale et de façons spécifiques d'identifier dans un premier temps les conséquences de la violence physique sur les enfants et dans un second temps de réduire l'impact de la violence physique dans le couple chez les enfants exposés.

Il ressort de ce sujet que, la violence conjugale influence le développement psycho-social de l'enfant exposé. Plus spécifiquement, les enfants exposés à la violence conjugale vivent dans des traumatismes et secundo la violence physique agit sur le comportement des enfants. Des lors, nous nous posons la question suivante suite aux observations et aux constats :

Quelles sont les impacts de la violence physique sur l'équilibre psycho-social de l'enfant dans le couple ?

1.3.2 Objectifs de la recherche

1.3.2.1 Objectif général

L'objectif général de ce travail est de démontrer les effets psycho-sociaux de la violence physique au sein foyer sur les enfants.

1.3.2.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit de :

- Identifier les conséquences de la violence physique sur les enfants exposés.
- Réduire l'impact de la violence physique dans le couple chez les enfants exposés.

1.4. Théories de références sur la violence conjugale

Les approches psycho-sociales se proposent d'étudier simultanément le développement psychologique d'un individu donné et son interaction dans un environnement social. Plusieurs courants de pensée sont communément utilisés pour expliquer les conséquences de la violence physique au sein du couple sur les enfants. Dans le cadre de ce rapport, nous allons citer quatre principales qui sont :

- **La théorie de l'apprentissage social**

La théorie de l'apprentissage social (Bandura, 1977) est la plus souvent évoquée lorsque l'on aborde la question des enfants exposés à la violence dans le couple. Cette théorie soutient que les apprentissages se réalisent au gré des observations, des imitations et du modelage au sein de l'environnement. Dans le cadre des troubles liés à l'exposition à la violence conjugale, les enfants reproduiraient ce qu'ils auraient observé dans leur famille, entre leurs parents, et

imiteraient et intérioriseraient les comportements agressifs, comme mode habituel de relation.

a) Le modèle du dysfonctionnement familial

Cette approche s'appuie en partie, sur le modèle précédent mais également sur la théorie systémique familiale Ces auteurs émettent l'hypothèse que l'existence de violence dans la famille créerait un contexte dysfonctionnel dans lequel les relations parents-enfants en subiraient les effets délétères. L'accent est particulièrement mis sur la qualité de la relation mère-enfant. En effet, l'enfant éprouve de la peur et de l'angoisse dues à la violence conjugale et intériorise les conduites agressives comme mode relationnel ; quant à la mère elle doit elle-même faire face à ses propres difficultés ce qui la rendrait moins disponible dans son rôle maternel de soin et de protection. De ce fait, la relation mère-enfant subirait l'influence réciproque des crises, des difficultés, troubles et angoisses de chacun et induirait un stress supplémentaire sur la mère et l'enfant. (Jaffe, Wolfe et al. 1990., p 326-330).

- **Théorie de la psycho-dynamique/introspection**

Les premières théories expliquant les causes de la violence des hommes envers les femmes faisaient ressortir les problèmes psychologiques liées aux traumatismes subis durant l'enfance, aux difficultés sur le plan du développement ou aux maladies mentales. Parmi les problèmes, mentionnons les personnalités immatures, les troubles de la personnalité, une mauvaise maîtrise des impulsions, la peur de l'intimité et/ou l'angoisse d'abandon et les troubles mentaux (Stordeur et Stille, 1989).

Certains conseillers craignent que le fait d'attribuer la violence chez les hommes à une pathologie de l'individu ait pour effet de transférer la responsabilité du comportement de l'agresseur au professionnel qui le traite (Adams, 1988). Le Dr Anne Ganley, pionnière dans le domaine, indique qu'elle n'a pas trouvé une proportion plus élevée de maladie mentale chez les hommes qui agressaient leurs partenaires que chez les autres hommes. Toutefois, elle a créé un groupe de counseling distinct pour les hommes qui souffraient de maladie mentale nécessitant une médication ou pour ceux qui étaient atteints d'une certaine forme de syndrome cérébrale organique. Cette approche est fondée sur le principe voulant qu'une fois le problème organique maîtrisé au moyen de la médication, l'homme puisse apprendre à assumer la responsabilité de son comportement violent et apprendre comment communiquer dans le respect de l'autre.

Sonkin signale que, pour certains hommes, une thérapie individuelle peut permettre de prendre conscience de ses fortes émotions inconscientes : une première étape importante dans la

maîtrise de la violence. Le danger réside dans le fait que cette prise de conscience chez l'individu ne le mènera pas nécessairement à cesser d'être violent et d'exercer son pouvoir et sa domination au foyer. Si ses actes continuent de ne pas être mis en cause par le système de justice pénal, le sentiment de pouvoir qu'il exerce sur la femme pourrait s'intensifier (Stordeur et Stille, 1989). D'autres critiques de cette approche font valoir qu'elle peut ne pas régler les questions immédiates de sécurité et qu'elle ne tient pas compte de la domination qu'exerce le comportement violent sur la victime. Tout programme responsable de counseling individuel met l'accent en premier lieu sur la sécurité ; il analyse ensuite les attitudes qui favorisent la tolérance à l'égard de la violence envers les femmes et, enfin, il examine les traumatismes subis durant l'enfance.

- **Théorie pro-féministe**

Pour les hommes, la violence est une façon d'exercer leur pouvoir et leur suprématie sur les femmes. Les hommes peuvent opprimer les femmes de différentes façons : le viol, l'agression physique et les menaces (Bograd, 1988). Selon cette théorie, la violence comprend la violence psychologique qui peut saper l'estime de soi de la victime. La conception féministe de la violence envers les femmes repose sur deux principes fondamentaux : 1) aucune femme ne mérite d'être battue et 2) les hommes sont les seuls responsables de leurs actes (Stordeur et Stille, 1989, p. 32). Le modèle pro-féministe est en faveur de l'apprentissage des techniques de maîtrise de la colère et de communication, mais il fait ressortir la nécessité de mettre en question les droits que les hommes pensent avoir sur leur femme et leurs enfants. Si l'on ne corrige pas le déséquilibre des pouvoirs entre les hommes et leurs familles, les hommes pourraient utiliser les nouvelles techniques acquises à mauvais escient et s'en servir comme des moyens plus subtils de continuer d'exercer leur domination (Adams, 1988). Dans cette optique, les personnes qui travaillent auprès des hommes violents doivent chercher à changer les systèmes sociaux, juridiques et économiques qui favorisent l'oppression des femmes. Les détracteurs de l'approche féministe prétendent qu'elle ne tient pas compte des aspects de la personnalité de l'individu qui contribuent à la violence (Dutton et Golant, 1995).

- **Théorie de la ventilation**

Bien que cette approche soit peu souvent utilisée comme méthode d'intervention auprès des hommes violents, les risques qui y sont associés justifient quelques mises en garde. La recherche n'appuie pas l'hypothèse principale sur laquelle se fonde cette théorie, à savoir que le fait de ventiler sa colère aboutit à une atténuation de la colère et du stress. Tavris a signalé que la ventilation de la colère peut entraîner une dépendance chez la personne qui a recours à

cette technique. Strauss a constaté que l'agression verbale est fortement associée à une augmentation de l'agression physique. Ganley craint que lorsque les hommes violents ventilent leur colère en frappant sur un punching-ball ou en coupant du bois, la répétition de ces gestes n'entraîne un renforcement de leur comportement. Qui plus est, ce genre de défoulement envoie le message voulant que la seule façon de résoudre un conflit ou de vaincre la colère soit une explosion physique. La ventilation de la colère laisse entrevoir que la violence n'est qu'un problème de maîtrise de la colère. Or, ce serait passer sous silence le fait que de nombreux hommes sont tout aussi furieux dans d'autres situations où ils ne sont ni violents ni dominateurs.

Des quatre théories ci-dessus citées, la théorie de l'apprentissage social paraît plus explicative pour nos travaux de recherche sur l'impact de la violence physique sur l'équilibre psychosociale de l'enfant. Les résultats de nos enquêtes nous démontrent clairement que les enfants exposés à la violence physique au sein des couples sont traumatisés et adoptent des comportements antisociaux.

Ces différentes théories de référence constituent un fondement conceptuel, d'outils d'analyse et de guide pour notre recherche. Elles nous ont permis d'élaborer nos hypothèses de recherche.

1.5. HYPOTHESES DE RECHERCHE

1.5.1. Hypothèse générale

La violence physique influence le développement psycho-social de l'enfant.

1.5.2. Hypothèses spécifiques

1-Les enfants exposés à la violence physique au sein du couple sont traumatisés.

2-Les enfants exposés à la violence physique au sein du couple adoptent des comportements antisociaux.

CHAPITRE II : CONTEXTE DE LA RECHERCHE ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La recherche scientifique est un processus dynamique ou une démarche rationnelle qui permet d'examiner des phénomènes, des problèmes à résoudre, et d'obtenir des réponses précises à partir d'investigations. Ce processus se caractérise par le fait qu'il est systématique, rigoureux et conduit à l'acquisition de nouvelles connaissances. Les fonctions de la recherche sont de décrire, d'expliquer, de comprendre, de contrôler, de prédire des faits, des phénomènes et des conduites. La rigueur scientifique est guidée par la notion d'objectivité, c'est-à-dire que le chercheur ne traite que des faits, à l'intérieur d'un canevas défini par la communauté scientifique (Van der Maren, 1996). Dans ce chapitre nous présentons la nature, la population de la recherche et l'échantillonnage ainsi que les techniques d'investigations et de traitements mobilisés dans le cadre de cette recherche.

2.1. Présentation du contexte de recherche

Ici, il s'agit d'une part de la question de recherche, les hypothèses et objectifs de recherche et d'autre part la revue de littérature.

2.2. Nature de la recherche

Cette recherche consiste à la recueille des données mixes à la fois qualitative et quantitative chez les enfants exposés à la violence physique au sein du foyer et leurs parents. Le volet qualitatif a donné un aperçu des comportements et perceptions des personnes ciblées par l'enquête. Cela a permis d'étudier leur opinion sur la thématique abordée. Elle a également permis de décortiquer les différents aspects des interactions lors de nos entretiens. Néanmoins, la recherche a pris en compte quelques données d'ordre quantitatif pour essayer d'estimer l'ampleur du phénomène.

2.2.1- Population cible

Dans le cadre de la présente recherche, la population cible est l'ensemble des enfants et des parents du ménage confrontés à la violence physique.

2.2.2. Techniques d'échantillonnage

Pour Mayer et Quellet (1991) : « la Technique d'échantillonnage consiste à cibler un échantillon sur lequel devra porter un test empirique. Un échantillon est un sous-ensemble d'une population mère. La population mère correspond à l'ensemble de tous les individus d'une population qui ont des caractéristiques précises en relation avec les objectifs de la recherche ».

Dans le cadre de notre recherche**,** le choix des groupes cibles est fait par la technique de choix raisonné avec des critères d'inclusions.

- **Critères d'inclusion :**
 - Les enfants exposés à la violence physique dans les ménages.
 - Les membres de la famille (père, mère)**.**

La recherche menée a été guidé par une approche qualitative et quantitative, au moyen d'entretien semi-structuré d'environ une heure, avec but de comprendre la manière dont les victimes perçoivent la violence physique au sein du couple et d'acquérir d'autres informations utiles à notre recherche.

La population-cible se compose donc de douze (12) enfants et de douze (12) parents. Soulignons que ces chiffres ont été retenus après récupération et tri des questionnaires car il y a des questionnaires qui sont inexploitables.

2.2.3. Techniques et outils de collecte des données

Pour mieux atteindre les objectifs de la dite recherche et de pouvoir vérifier la validité des hypothèses, nous avons opté pour la méthode d'échantillonnage non probabiliste. Les techniques de collectes des données que nous avons utilisées sont :

- **Guide d'entretien aux personnes ressources :**

 Le guide d'entretien est un document qui regroupe l'ensemble des questions à poser ou des thèmes à aborder lors d'une entrevue (C. Gaspard, 2019). Il est organisé en six axes qui, dans l'ensemble, abordent les causes, les manifestations et les conséquences de la violence physique.

- **Entretien semi-directif :**

 L'entretien semi-directif, aussi appelé entretien qualitatif ou approfondi, est une méthode d'étude qualitative. Son but est de récolter des informations qui apportent des explications ou des éléments de preuves à un travail de recherche, elle nous a permis d'approfondir nos connaissances sur les enfants exposés à la violence physique au sein du couple.

 Le guide d'entretien un outil de collecte de données. Il prend la forme d'une série de questions rédigées et préétablies.

- **Le questionnaire**

Notre recherche s'est basée sur deux questionnaires adressés aux personnes concernées par cette étude : le premier a été conçu à l'usage des enfants exposés à la violence au sein des foyers ; le second à celui des parents.

Le questionnaire est l'ensemble des questions fermées et ouvertes qui sont administrées à la population cible à cause de la non disponibilité de certains de nos cibles.

- **L'observation directe**

Dans la présente recherche, l'observation directe a permis de vivre les différents comportements des enfants lors de la violence physique.

2.2.4. La recherche documentaire

Les recherches effectuées nous ont mené dans plusieurs centres de documentation et sur internet en vue de passer en revue les diverses réflexions et analyses qui ont précédé les nôtres sur la question.

La revue bibliographique s'est effectuée dans un certain nombre de centres de documentation tels que dans la Bibliothèque centrale de l'UAC, la Bibliothèque Benin excellence. Elle a été effectuée aussi sur l'internet. Les informations qui y sont recueillies sont d'ordre général méthodologique, technique, professionnel et proviennent des articles, thèses, livres, mémoires, rapports d'étude traitant relativement le même sujet que celui choisi. Pour réussir la recherche documentaire, nous avons utilisé comme outil, la grille de lecture.

2.2.5. Outils de collecte de données

Dans cette recherche les outils utilisés sont : l'entretien semi-directif par entremise du guide d'entretien, l'observation directe au moyen de la grille d'observation, le questionnaire et la recherche documentaire de par la fiche de lecture.

2.3. TECHNIQUES DE TRAITEMENT ET ANALYSE DE DONNÉES

Après les entretiens et la récupération des questionnaires, il a été fait un dépouillement et une catégorisation des réponses par centre d'intérêt afin de déboucher sur une analyse critique. Nous avons, à cet effet, privilégié une mise en tableaux et en figure des diverses informations recueillies. Cela a aidé à mettre plus distinctement en exergue des traits essentiels tels que les catégories, les pourcentages et les fréquences. D'un autre côté, dans le souci d'éviter toute confusion ou part d'ombre concernant lesdits tableaux, ils sont suivis de l'interprétation de leurs résultats respectifs

Dans cette recherche des logiciels utilisés sont : Microsoft Word et Excel pour traiter et analyser les données qui sont recueillies.

Difficultés éprouvées

Le présent travail ne s'est pas déroulé dans des conditions totalement aisées. Plusieurs difficultés se sont présentées à nous.

Au cours de nos recherches, nous avons rencontré de nombreuses difficultés telles que le refus de certaines personnes d'être entretenus pour la collecte des données, l'indisponibilité de certains parents.

CHAPITRE III : ANALYSES ET INTERPRETATION DES RESULTATS

Notre recherche concerne les enfants exposés à la violence conjugale et leurs proches (parents) et chercher à comprendre l'impact de la violence physique sur l'équilibre psycho-social de l'enfant.

3.1. LES ENFANTS EXPOSÉS A LA VIOLENCE PHYSIQUE AU SEIN DU COUPLE.

3.1.1. Situation sociodémographique des enfants exposés à la violence physique au sein du couple.

- **En tenant compte d'âge des enfants exposés à violence physique au sein du couple.**

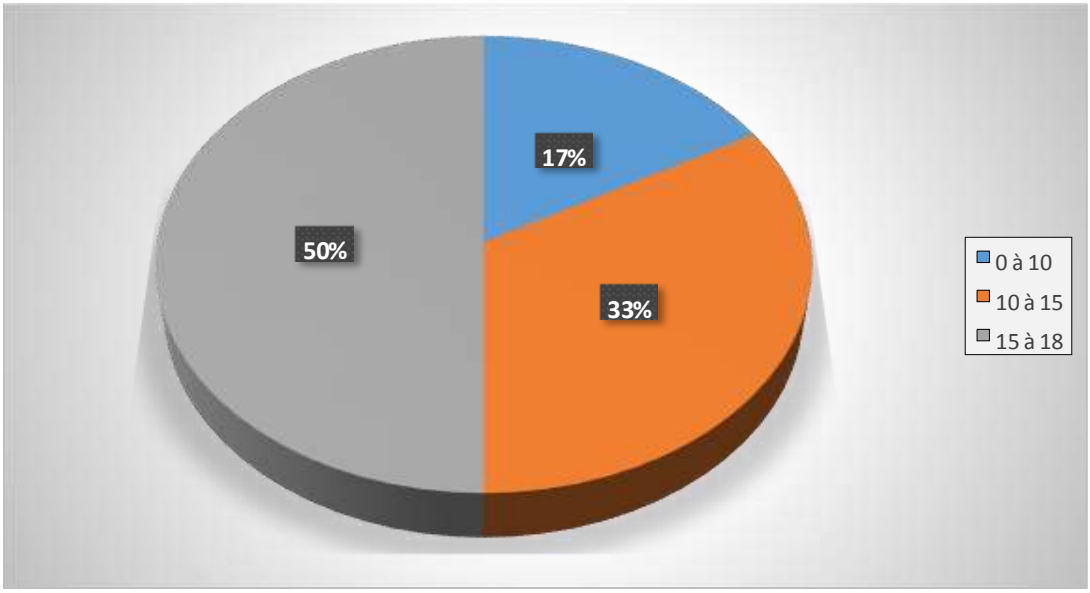


Figure 1:Répartition de l'échantillon en fonction de l'âge

SOURCE : (Données d'enquête, Août 2023)

Il ressort de la figure I que 50% des enfants exposés à la violence physique dans les ménages sont âgés de [15-18], 33% sont âgés de [10-15] et 17% sont âgés de [0-10]. Ainsi on peut conclure que les enfants âgés de [15-18] sont plus exposés à la violence physique au sein des couples de nos sujets enquêtés. L'âge détermine le niveau de compréhension de l'enfant et par conséquent conditionne le degré d'exposition de ce dernier à la violence physique au sein du foyer.

En tenant compte du sexe des enfants exposés à la violence physique au sein du couple.

Tableau I : Répartition de l'échantillon en fonction du sexe

SEXE	EFFECTIF	FREQUENCES EN %
Masculin	07	58,34
Féminin	05	41,66
TOTAL	12	100

SOURCE : (Données d'enquête, Août 2023)

On retient que 58,34% des enfants exposés à la violence physique au sein du foyer sont du sexe masculin et 41,66 sont du sexe féminin. Donc le sexe masculin est plus représenté de nos sujets enquêtés.

En tenant compte du niveau d'étude des enfants exposés à la violence physique dans le couple.

Tableau II : Niveau d'instruction des enfants.

NIVEAU D'ETUDE	EFFECTIF	FREQUENCES EN %
Primaire	02	16,68
Secondaire 1	05	41,66
Secondaire 2	05	41,66
TOTAL	12	100

SOURCE : (Données d'enquête, Août 2023)

On déduit de ce tableau que 41,66% des enfants exposés à la violence physique au sein du foyer sont du niveau secondaire 1, 41,66% du niveau secondaire 2 et 16,68 sont du niveau primaire. Alors les enfants du niveau secondaire 1et 2 sont plus représentés de nos sujets enquêtés. Le niveau d'étude de nos sujets enquêté indique le niveau d'instruction des sujets.

3.1.2. La perception de la violence physique au sein du couple chez les enfants.

Dans les pays en voie de développement et dans certains foyers, la violence physique est comme un moyen de résolution des problèmes ou situations du couple. Dans le cadre de notre recherche dans la ville d'Abomey-Calavi, la population des enfants estime que la violence physique est une sorte de maltraitance physique à l'égard de son partenaire ; c'est le fait pour

l'un des partenaires d'imposer son autorité par la force physique ; c'est aussi le fait pour papa et maman de se battent. Un garçon exposé à la violence physique au sein du couple âgé de 14 ans et en classe de 6ème définis la violence physique comme : *Un acte de domination sur l'autre, dominer son partenaire ou sa partenaire physiquement.*

SOURCE : (Données d'enquête, Août 2023)

3.1.3 Les manifestations de la violence physique au sein du couple

La violence physique se manifeste dans la plupart des cas par les coups de poings envers une personne. Dans le cadre de la présente recherche, la violence physique se manifeste par : le fait de donner des coups de poings, des gifles ou des coups de ceintures a son conjoint ou conjointe, c'est une forme de bagarre ; c'est au aussi infligé des coups et blessures à son partenaire.

3.1.4. Les causes de la violence physique au sein du couple

De nombreuses causes expliquent la violence physique au sein du couple.

Parmi celles-ci on peut citer : l'alcoolisme, la toxicomanie, la pauvreté, le chômage, etc.

D'après les données recueillies du terrain, il ressort que : l'irresponsabilité du chef ménage, le manque de confiance, les ont dits, la mauvaise éducation, l'intolérance, la colère, l'orgueil, l'égoïsme, l'infidélité, la jalousie, la polygamie, manque de dialogue entre conjoint, fuite de responsabilité vis-à-vis des besoins du couple sont autant de cause de la violence physique.

3.1.5 Le sentiment des enfants exposés à la violence physique envers leur parent.

Toute situation déclenche un certain nombre de sentiments chez tout êtres humains, ces sentiments s'expliquent souvent par les émotions, les attitudes et les comportements. Au cours de nos recherches auprès des enfants exposés à la violence physique, ces derniers confient qu'ils s'animent de l'angoisse, de l'insécurité, de soucis, de peurs, de la tristesse, de la colère. A cet effet, une fille âgée de 13 ans en classe de 4ème affirme : *Je me sens si attristé en disant pourquoi Dieu m'a donné cette famille.*

SOURCE : (Données de terrain Août 2023)

3.1.6. Les comportements que développent les enfants après être exposer à la violence physique au sein du couple

La violence physique au sein des foyers influence le comportement et la vie des individus dans la société. Dans l'optique de cette recherche, il ressort que la plupart des enfants exposés à la

violence physique adoptent des comportements antisociaux dans leur entourage. Par contre, d'autre affirment ne pas avoir adopté des comportements antisociaux. Donc les enfants exposés à la violence au sein couple adoptent les comportements antisociaux. C'est en cela qu'un garçon âgé de 14 ans en classe de 6ème déclare : *J'ai souvent du mal à respecter mon père à cause de ses mauvais actes.*

SOURCE : (Données d'enquête, Août 2023)

3.1.7. Les manifestations du traumatisme chez les enfants exposés à la violence physique au sein du couple

Les violences physiques au sein du couple traumatisent les enfants qui vivent en direct la scène dès le bas âge jusqu'à l'âge adulte. Après l'analyse des données recueillies lors de nos recherches, on retient que les enfants vivants avec des parents exerçants la violence au sein du couple sont traumatisés par les évènements. Ce traumatisme se manifeste par des détresses, de la tristesse, de la culpabilité, du dégoût de soi, des maux de tête, d'insomnies et des difficultés à travailler.

3.1.8. Apport de solution à la violence physique au sein du couple

Avec l'expansion des Centres de Promotions Sociale (CPS), des séances de sensibilisation, l'intervention des Organisations Non Gouvernementales (ONG), les violences physiques décroissent au sein de la société en général et en particulier dans la ville d'Abomey-Calavi. A l'issue de nos recherches, les sujets enquêtés recommandent : la communication au sein du couple, la mise en vigueur des textes de lois, la réduction d'abus de l'alcool et du tabac, rendre justice aux victimes dans le cadre de décourager les pairs. C'est en ce sens qu'une fille âgée de 16 ans et en classe 6ème évoque : *Appliquer les textes de lois en vigueur sur l'auteur ;*

Rendre justice aux victimes ;
Mettre en place des acteurs de lutte contre les violences
Réduire l'abus de l'alcool.

SOURCE : (Données d'enquête, Août 2023)

3.2. LES COUPLES EN VIOLENCE PHYSIQUE

3.2.1. Caractéristique sociodémographique des couples en violence physique

- **En tenant compte de l'âge des personnes en couples vivant la violence physique**

Tableau III : Répartition de l'échantillon en fonction du sexe.

TRANCHES D'AGES	EFFECTIF	FREQUENCES EN %
20-25	02	16,67
25-30	05	41,66
30-40	02	16,67
40-50	03	25
TOTAL	12	100

SOURCE : (Données d'enquête, Août 2023)

Le tableau III montre que 41,66% des personnes en couple exerçants la violence physique sont âgées de [25-30], 25% des personnes en couple exerçants la violence physique sont âgées de [40-50], 16,67% des personnes en couple exerçants la violence physique sont âgées de [20-25] et 16,67% des personnes en couple exerçants la violence physique sont âgées de [20-25]. On retient que 41,66% des personnes en couple exerçants la violence physique sont âgées de [25-30]. L'âge détermine le niveau d'expérience de la vie sociale et du couple. Alors on peut conclus d'après nos recherches que la violence physique s'observe plus chez les jeunes couples de nos sujets enquêtés.

- **En tenant compte du sexe des personnes en couples vivant la violence physique**

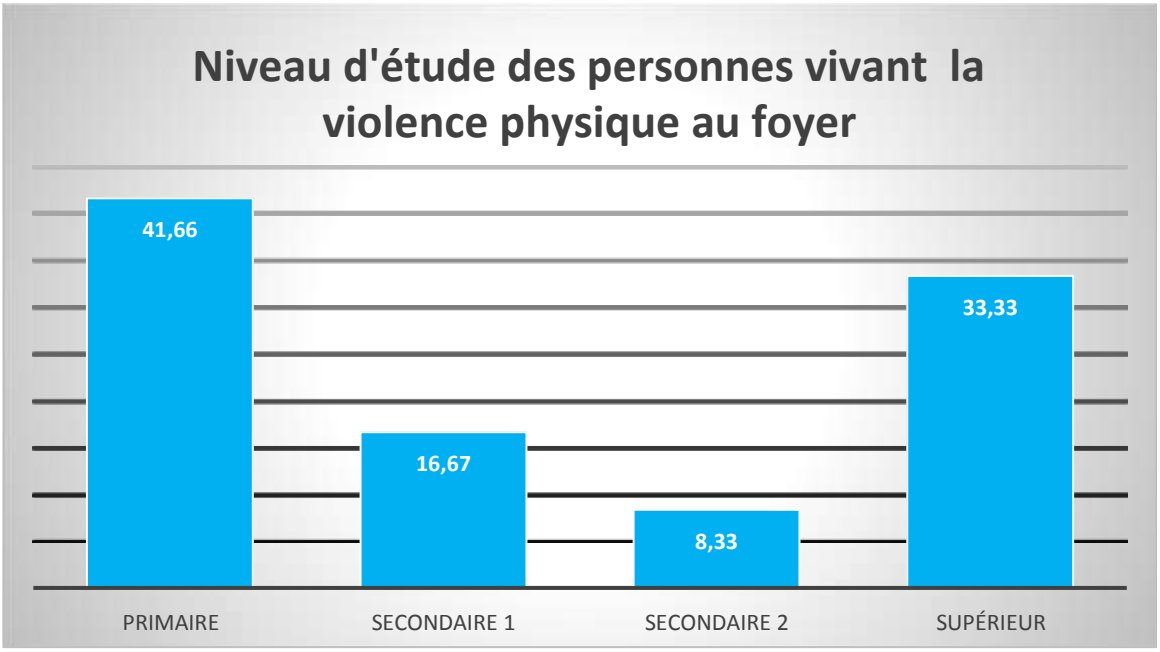
Tableau IV : Répartition en fonction du sexe des parents

SEXE	EFFECTIF	FREQUENCES EN %
Masculin	05	41,66
Féminin	07	58,34
TOTAL	12	100

SOURCE : (Données d'enquête, Août 2023)

Du tableau IV on retient que 58,34% sont du sexe féminin et 41,66% du sexe masculin. Le sexe féminin est le plus représenté de nos sujets enquêtés.

- **En tenant compte du niveau d'étude des personnes en couple vivant la violence physique**



SOURCE : (Données d'enquête, Août 2023)

Figure 2:Niveau d'instruction des parents

De l'analyse de la figure 2, nous constatons que, 41,66% de nos sujets ont un niveau du primaire, 33,33% des sujets avec un niveau supérieur, 16,67 de niveau secondaire 1 et 08,33% de niveau secondaire 2. Donc le niveau primaire représente le niveau dominant de nos sujets enquêtés. Le niveau d'instruction influence la vie du couple.

3.2.2. La perception de la violence physique au sein des couples.

A l'issue de nos données collectées, nos sujets définissent la violence physique comme : Le fait d'exercer une force physique et brutale pour agir contre la volonté de sa conjointe ou conjoint ; faire souffrir son partenaire de toutes mauvaises manières ; faire souffrir le corps de sa femme ou de son mari ; c'est exercer son pouvoir sur sa conjointe physiquement. C'est aussi l'usage de la force physique pour causer de dommages ou de blessures à son partenaire de couple ; c'est un acte qui perturbe la tranquillité au sein du couple. L'un de nos sujets âgés de 30 ans et commerçant de profession, définie la violence physique au sein du couple comme : *L'usage de la force physique pour causer de dommages ou de blessures à son partenaire de couple.*

SOURCE : (Données de terrain Août 2023)

3.2.3 Les manifestations de la violence physique au sein des couples

Des données recueillies, on retient quelques manifestations de la violence physique au sein du couple qui sont entre autres : des coups de points ; coups de pieds ; coups de gifles ; coups de bâton ; des blessures de couteau, la destruction des objets appartenant à son conjoint, les renvois du ménage et les coups de ceinture etc.

3.2.4. Les causes de la violence physique au sein des couples

De nombreuses causes expliquent les violences physiques au sein des couples. Selon les données recueillies lors de nos recherches, les causes de la violence physique se résument comme suit :

La mal compréhension entre conjoints ; la fuite de responsabilité du mari vis-à-vis des besoins du ménage ; l'infidélité de l'un des partenaires ; manque de dialogue et de confiance entre mari et femme ; la polygamie ; absence d'une activité génératrice de revenu pour la femme au foyer ; l'insoumission ; l'alcoolisme ; manque de moyen financier ; le chômage, la pauvreté, l'oisiveté, l'égoïsme et l'orgueil. A cela s'ajoute : Les personnalités immatures, les troubles de la personnalité, une mauvaise maîtrise des pulsions.

3.1.5. Les comportements que développent les enfants après être exposer à la violence physique au sein des couples

Selon l'avis des parents, les enfants développent un certain nombre de comportements après la scène de la violence physique**.** Ainsi, on constate des sentiments de tristesse chez la plupart des enfants ; la prise de position, la frustration ; la culpabilité dans certains cas et des pleurs.

3.2.6. Les conséquences de la violence physique chez l'enfant exposé

Les enfants exposés à la violence physique présentent d'énormes conséquences tout au longue de leur développement. Au nombre de ceux-ci on peut retenir des affirmations de nos sujets que la fièvre, les maux de tête ; l'insomnie, le bouleversement de soi ; échec scolaire ; apparition des signes de traumatisme ; les troubles psychologiques sont des conséquences qui émanent de l'exposition des enfants à la violence physique au sein du foyer.

3.2.7. Les comportements antisociaux des enfants exposés à la violence physique

Lors de nos recherches de terrain, il ressort que les enfants acquièrent des comportements antisociaux de la mauvaise scène dont ils ont été témoin. A cet effet, les enfants développent des comportements tel que : la délinquance juvénile, la perte de confiance en leurs géniteurs et aux personnes âgées ; l'animosité, la rébellion ; l'isolement, la timidité. La non considération des autres ; tendance d'être violent dans certaines situations de vie. La répétition des même

acte violent dans l'avenir surtout dans la vie conjugale ; en vis de suicide ; la vie en solitude ; la dépendance aux produits psychoactifs. C'est en cela qu'un parent âgé de 27 et enseignant de profession affirme : *Les enfants deviennent violents et irresponsables.*

SOURCE : (Données de terrain Août 2023)

3.2.8. Apport de solution à la violence physique au sein des couples

Pour éradiquer ce fléau, il faut : pratiquer le dialogue entre conjoint au jours le jours ; la compréhension et le pardon ; une acceptation de son conjoint à travers la tolérance ; assurer ses responsabilités en tant que chef de ménage ; éviter l'abus de l'alcool et du tabac ; mettre en vigueur les textes de lois contre les auteurs de violences ; avoir une activité génératrice de revenus ; mettre en place les acteurs de lutte contre toutes sorte de violence ; sensibiliser les populations cibles pour un changement de comportement. C'est dans cette optique qu'un des parents déclare lors de nos entretiens :

Lutter contre le chômage et la pauvreté au sein des foyers ;

Lutter contre le tabagisme et l'alcoolisme ;

Sensibiliser sur les dégâts de violence ;

Cultiver la tolérance au sein du foyer ;

Mettre en vigueur les textes de lois ;

SOURCE : (Données de terrain Août 2023)

Il ressort en général de la présentation des résultats que l'exposition des enfants à la violence physique au sein des couples les influences d'une manière ou d'une autre. Le degré d'exposition de ces derniers est conditionné par plusieurs facteurs qui sont : le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et aussi les années d'expérience du couple. Ainsi, ces enfants développent des traumatismes et des comportements antisociaux face à leur vécu quotidien.

CHAPITRE IV : DISCUSSION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE ET PERSPECTIVES

4.1. Discussion

Le but de ce travail est de démonter les effets psycho-sociaux de la violence physique sur les enfants exposés.

- Dans un premier temps, nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle « la plupart des traumatismes observés chez les enfants est dû à la violence physique dont-ils sont exposés dans le couple ». Les violences physiques au sein du couple traumatisent les enfants qui vivent en direct la scène dès le bas âge jusqu'à l'âge adulte. Après l'analyse des données recueillies lors de nos recherches, on retient que les enfants vivants avec des parents exerçants la violence au sein du couple sont traumatisés par les évènements. Ce traumatisme se manifeste par des détresses, de la tristesse, de la culpabilité, du dégoût de soi, des maux de tête, d'insomnies et des difficultés à travailler. Des études précédentes menés par Karen S. 2010, ont également montré que les enfants présentent un risque plus élevé de souffrances émotionnelles, de difficultés comportementales, de repli sur soi et de retrait des interactions sociales, une anxiété face à la séparation, des agressions envers soi-même et autrui. Les troubles anxio-dépressifs et post-traumatiques sont présents chez plus de la moitié des enfants. Selon le DSM-IV, l'un des critères diagnostiques du syndrome de stress post traumatique est l'exposition du sujet à un évènement traumatique intense, comme la mort d'une personne, une menace de mort, une blessure grave ou une menace pour son intégrité physique. Le sujet à une réaction de terreur, de détresse ou d'horreur et son comportement devient désorganisé. La littérature indique que la plupart des enfants exposés à la violence conjugale de façon prolongée ou intense manifestent des symptômes de stress post-traumatique plus fréquemment observés chez les très jeunes enfants (Lehmann 1997).
- Dans un second temps, nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle « le comportement antisocial de certains enfants est lié à la violence physique dont-ils sont exposés dans le couple ». Toute situation de la vie influence les comportements et la vie des individus au sein de la société. Dans l'optique de cette recherche, il ressort que la plupart des enfants exposés à la violence physique adoptent des comportements antisociaux dans leur entourage. C'est en cela qu'un garçon âgé de 14 ans en classe de

6ème déclare : *J'ai souvent du mal à respecter mon père à cause de ses mauvais actes.*

De plus, il ressort de nos recherches que les enfants acquièrent des comportements antisociaux de la mauvaise scène dont ils ont été témoin. Ainsi, ces derniers développent des comportements tel que : la délinquance juvénile, la perte de confiance en leurs géniteurs et aux personnes âgées ; l'animosité, la rébellion autour d'eux ; l'isolement, la timidité. La non considération des autres ; tendance d'être violent dans certaines situations de vie. La répétition des même acte violent dans l'avenir surtout dans la vie conjugale ; la vie en solitude. L'un des parents âgés de 27 et enseignant de profession affirme lors de nos entretiens : *Les enfants deviennent violents et ne respectent plus. Mon propre enfant de 15 ans m'insulte.*

Selon Abrahams et al, « les enfants présentent un risque élevé de troubles du comportements (10 à 17 fois plus que des enfants dans un foyer sans violence) dont des conduites à risque, des addictions, une hyperactivité et des comportements agressifs vis-à-vis des autres enfants (50% des jeunes délinquants ont vécu dans un milieu familial violent dans l'enfance), et ils sont à risque important de subir de nouvelles violences. Et à l'âge adulte, on retrouvera chez eux, une augmentation des conduites agressives, des conduites à risque, des conduites délinquantes et des troubles psychiatriques (Rossman, 2001, Abrahams, 2005), avec le risque de reproduire des violences conjugales ou d'en être victime (Abrahams, 2005, Fulu, 2017) ». Au terme de notre recherche, tous les objectifs que nous nous sommes fixés sont atteints et nos hypothèses sont vérifiées. Il se dégage de notre recherche que la violence physique influence le développement psycho-social de l'enfant.

4.2. QUELQUES PERSPECTIVES

Eu égard des dégâts qui influencent négativement la vie des enfants exposés à la violence physique au sein des couples, nous proposons quelques pistes de solution :

4.2.1. A l'endroit des autorités supérieures

- Appliquer des lois visant à mettre un terme à l'impunité et à poursuivre en justice les auteurs de violence ;
- Elaborer des plans d'actions nationaux et locaux qui consistent à mettre en place des programmes et projets de lutte contre les violences conjugales ;
- Mettre en place un dispositif de prise en charge des enfants exposés à la violence au sein des couples ;

- Former les intervenants pour la prise en charge des enfants exposés à la violence.
- Investir dans l'autonomisation de la femme ;
- Engager les médias dans le façonnement de l'opinion publique et la contestation des normes qui perpétuent la violence au sein des ménages.
- Accroitre la sensibilisation du public et de la mobilisation sociale sur les thématiques de lutte contre la violence au sein des foyers ;
- Travailler pour et avec les hommes comme acteurs du changement de comportements ;

4.2.2. A l' endroit des autorités locales

- Mettre en place des acteurs de lutte contre les violences conjugales ;
- Sensibiliser davantage sur les dégâts du fléau ;
- Accroître la sensibilisation du public et la mobilisation sociale ;

4.2.3. A l' endroit des foyers

- Promouvoir la tolérance au sein des foyers ;
- Promouvoir l'autonomisation financière des femmes ;
- Promouvoir la communication et la compréhension au sein du foyer
- Lutter contre l'alcoolisme et la toxicomanie ;
- Promouvoir le pardon entre partenaire ;
- Assumer ses responsabilités en tant que chef ménage ;
- Eviter le règlement des problèmes de couple en présence des enfants ;

CONCLUSION

Cette recherche a permis de mettre évidence l'impact de la violence physique entre conjoints sur l'équilibre psychosocial de l'enfant. Cette forme de violence au sein du couple laisse des traces psychosociales à court et à long terme sur la vie des enfants. Nous sommes partir de l'hypothèse que les enfants exposés à la violence physique au sein du couple sont traumatisés. C'est-à-dire ces enfants vivent des traumatismes qui s'observent par des détresses, la tristesse, la culpabilité, le dégoût de soi, des maux de tête, d'insomnies et des difficultés à travailler dans la vie quotidienne. Ils développent également des comportements antisociaux dans leur vécu. Cela s'explique par les actes de la délinquance, la perte de confiance en eux même, en leurs géniteurs et aux personnes âgées. Chez certains, on observe l'animosité, la rébellion, l'isolement et la timidité. Pour d'autres, c'est la non considération de leurs pairs et de leur environnement immédiat. Ainsi, ils deviennent violents dans certaines situations de vie compte tenu des vécus parentaux qui les ont affectés. Ils sont parfois dépendants des stupéfiants de tout genre (la drogue, le tabac, l'alcool). La majorité de ces enfants répètent ces actes vécus quand ils deviennent adultes car ceux-ci sont stigmatisés. Ils ont donc la difficulté de vivre en couple sans se souvenir de ce passé douloureux, lequel leur revient à l'esprit presque tous les jours quand leur conjoint brime à certaines normes établies par le couple. D'autres préfèrent vivre en solitude car ils n'arrivent pas à accepter leurs prochains de peur de subir les mêmes actes de violence. Pour des moindres situations de la vie, certains de ces enfants se suicident. En effet, ces enfants ayant vécus cette forme de violence conjugale sont également exposés à d'autres problèmes tels que l'anxiété, les symptômes dépressifs, les signes de tristesse, la peur, l'insomnie et une plus faible estime de soi.

Souvent, les enfants exposés à la violence physique au sein du couple sont désobéissants, menteurs, grossiers et agressifs. Ils adoptent ces comportements pour résoudre certains de leurs problèmes personnels et interpersonnels qui parfois, sont jugés d'une mauvaise relation envers eux-mêmes et leurs camarades par leur entourage. Chez certains de ces enfants, c'est le comportement de retrait social ou relationnel. Ils s'isolent et ont plutôt tendance à être secrets et à refuser de parler. Selon Andrée F. et *al*, 2011, on peut également observer chez ces enfants, des comportements d'hyperactivité et de désadaptation sociale, comme le fait de tricher en classe, voler, se battre, casser des objets et se montrer cruels notamment envers les animaux. Pour ces auteurs, ces enfants victimes de cette forme de violence ont souvent des difficultés à jouer tranquillement, à entreprendre des activités de loisirs. Par ailleurs, Il est constaté chez eux qu'ils bougent sans cesse comme s'ils sont propulsés par un moteur c'est-à-dire, ils émettent des réactions inattendues, une réaction de ''lance pierre''. Aussi, ils parlent

souvent de manière excessive tout comme '' une moto sans frein'' et répondent de façon brusque aux questions avant que l'on finisse les posées. Ils ne sont jamais en phase à ce qui doit être du point de vue social car ces derniers ignorent les normes et vivent dans la déviance. Ce qui les différencie des autres enfants. Des idées de ces auteurs, il est très important d'éviter au maximum les violences conjugales en générale et plus spécifique celle physique en présence des enfants au sein du couple car ceux-ci deviennent plus tard les prototypes de leur parent d'où la conception de l'auteur William W. 2008 « L'enfant est le père de l'homme ». En d'autres termes, l'homme est le produit de ses habitudes et de ses comportements développés dans son enfance. Les parents devraient essayer de donner à l'enfant de bonnes valeurs, pour que celui-ci crée à la longue une société meilleure.

L'impact de la violence physique sur l'équilibre psycho-social de l'enfant dans le couple est profond et durable. Il compromet leur bien être émotionnel, leurs relations sociales et leur développement cognitif. Il est essentiel de reconnaitre et de répondre à ce problème de manière proactive pour garantir la sécurité et le bien être des générations futures. Il est donc crucial de prendre des mesures pour prévenir et lutter contre la violence physique dans le couple, afin de protéger les enfants et de préserver leur équilibre psycho-social. Cela implique de mettre en place des politiques de sensibilisations et de prévention, de soutenir les familles affectées et de fournir des ressources adéquates pour aider les enfants à se remettre des traumatismes qu'ils subissent.

De l'analyse des résultats, il ressort que les hypothèses sont confirmées. Il est donc établi que : dans un premier temps, la plupart des enfants exposés à la violence physique au sein du couple sont traumatisé et dans un second temps développent des comportements antisociaux.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Adamson, J. L., & Thompson, R. A. (1998). Coping with interparental verbal conflict by children exposed to spouse abuse and children from non-violent homes. *Journal of Family Violence, pp.13.*
2. Fortin, A., & R., M. (2011). L'enfant et les violences conjugales. *La revue internationale de l'éducation familiale, 29*. Paris.
3. Bourassa, C., & Turcotte, D. (1998). Les expériences familiales et sociales des enfants exposés à la violence conjugale : Des observations tirées de leurs propos. *Intervention, 107*, pp.7-18.
4. Criscenzo, P. (2016). La violence conjugale. Consulté à l'adresse [La violence conjugale : Actualités du droit belge] (actualitesdroitbelge.be).
5. Ferraty-Giacardi, C., & Delbreil, A. (2017). Caractéristiques du fonctionnement psychique des auteurs de violences conjugales. L'abandon en question. *Perspectives Psy, 56* (4), pp.372-378.
6. Firmin, A. (2005). Venir en aide aux enfants exposés à la violence conjugale. Une action multicible. *L'Escale pour elle*.
7. Institut national de santé publique du Québec. (2022). De quoi parle-t-on ? [*INSPQ*](https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/dequoi-parle-t-on).
8. Johnson, M. P. (1995). Patriarchal terrorism and common couple violence : Two forms of violence against women. *Journal of Marriage and the Family, 57* (2), pp.283-294. https://doi.org/10.2307/353683.
9. Johnson, M. P. (2008). *A Typology of Domestic Violence : Intimate Terrorism, Violent Resistance, and Situational Couple Violence*. Boston : Northeastern University Press.
10. Johnson, M. P. (2014). Les types de violence familiale. In M. Rinfret-Raynor, E. Lesieux, M.M. Cousineau, S. Gauthier & E. Harper (Eds.), *Violences envers les femmes* (pp. 13-29). Québec : Presses de l'Université du Québec.
11. Sadlier, K. (2010). L'enfant face à la violence dans le couple. Paris : Dunod.
12. Laforest, J., Maurice, P., Bouchard, L. M., & Institut national de santé publique du Québec. Direction du développement des individus et des communautés. (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. Institut d'Estudis Catalans.
13. Laroche. (1999). Analyse des données de l'enquête sociale.

14. Laval, H. M. (2005). Les enfants témoins de violence conjugale. Site web ordre.es.
15. Lavergne, C. (1998). Analyse du processus de construction de la violence faite aux femmes en contexte conjugal comme un problème socio-pénal au Québec. *Revue Femmes et Droit, 10,* pp. 377-400.
16. Lessard, G., & Paradis, F. (2003). La problématique des enfants exposés à la violence conjugale et les facteurs de protection : recension des écrits. *Institut National de Santé Publique du Québec*.
17. Paul, O. (2015). Développement socio-affectif des enfants exposés à la violence conjugale : une approche de la sécurité émotionnelle (Thèse en psychologie, Université de Toulouse).
18. Organisation des Nations Unies (ONU). (2021). Procédures opérationnelles standard pour la prévention et une réponse multisectorielle aux Violences Basées sur le Genre au Bénin.
19. Organisation Mondiale de la Santé. (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé. Synthèse.
20. Razon, L. (2020). Violences conjugales et angoisses de perte d'objet. *Dialogue, 1* (227), pp. 143-158.
21. Rossman, B. B. R. (2001). Longer term effects of children's exposure to domestic violence. In *Domestic Violence in the Lives of Children: The Future of Research, Intervention, and Social Policy*. Ed : Hardcover.
22. Séverac, N. (2012). Rapport d'étude sur les enfants exposés à la violence conjugale : recherches et pratiques. Paris : Observatoire National de l'Enfance en Danger.
23. Souffron, K. (2007). Les violences conjugales. Toulouse : Les essentiels Milan.

ANNEXES

GRILLE D'ENTRETIEN :

Guide d'entretien pour les enfants exposés à la violence physique au sein de quelques ménages.

1. **Identification**

• Age …… Sexe : …… Niveau d'étude : ……

2. **Définition de la violence physique.**

• Que savez-vous de la violence physique dans le couple ?

3. **Manifestations et causes et de la violence physique au sein du foyer**.
 - Comment la violence physique se manifeste-elle ?
 - A votre avis, quels sont les causes de la violence physique ?
4. **Conséquences sur l'enfant exposé à la violence physique au sein du foyer**
 - Adoptez-vous des comportements antisociaux après être exposés à la violence physique ?
 - Manifestez-vous des traumatismes ?

	Oui	Non
• Sentez-vous des détresses	☐	☐
• Sentez-vous triste	☐	☐
• Culpabilisez-vous	☐	☐
• Avez-vous des difficultés à travailler	☐	☐
• Avez-vous le dégoût de soi	☐	☐
• Maux de tête	☐	☐
• Dormez-vous bien	☐	☐

5. **Solution à la violence physique dans les ménages**

• A votre avis, peut-on remédier ce phénomène ? Si oui comment ?

Merci pour votre aimable participation !!!

GRILLE D'ENTRETIEN :

Guide d'entretien pour les ménages en violence physique.

1. **Identification**

 • Age : …… Sexe : …… Niveau d'étude : …… Profession : …

2. **Définition de la violence physique à entre conjoint**.

 • Que savez-vous de la violence physique dans la vie conjugale ?

3. **Manifestation, cause et conséquences de la violence physique au sein du couple.**

 • Comment la violence physique se manifeste-elle dans la vie conjugale ?

 • A votre avis, quels sont les causes de la violence physique dans la vie conjugale ?

 • Quel est le comportement des enfants face à la violence physique ?

 • Quels sont les comportements antisociaux des enfants exposés à la violence physique ?

4. **Solutions de lutte contre l'exposition des enfants**

 • A votre avis, peut-on trouver une solution à ce phénomène ? Si oui comment

Merci pour votre aimable participation !!!

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT 2

SOMMAIRE 3

DEDICACE 4

REMERCIEMENTS 5

LISTE DES TABLEAUX 6

LISTE DES FIGURES 6

RESUME 7

ABSTRACT 7

INTRODUCTION 8

CHAPITRE I : CADRES THÉORIQUE ET CONCEPTUEL DE LA 10

RECHERCHE 10

1.1. REVUE DE LA LITTÉRATURE 10

1.2. CLARIFICATION CONCEPTUELLE 14

1.3. PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE 17

1.3.1. Enoncé du problème 17

1.3.2 Objectifs de la recherche 19

1.3.2.1 Objectif général 19

1.3.2.2 Objectifs spécifiques 19

1.4. Théories de références sur la violence conjugale 19

1.5. HYPOTHESES DE RECHERCHE 22

1.5.1. Hypothèse générale 22

1.5.2. Hypothèses spécifiques 22

CHAPITRE II : CONTEXTE DE L'ETUDE ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE 23

2.1. Présentation du contexte de recherche 23

2.2. Nature de la recherche 23

2.2.1- Population cible 23

2.2.2. Techniques d'échantillonnage 23

2.2.3. Techniques et outils de collecte des données 24
2.2.4. La recherche documentaire 25
2.2.5. Outils de collecte de données 25
2.3. TECHNIQUES DE TRAITEMENT ET ANALYSE DE DONNÉES 25
CHAPITRE III : ANALYSES ET INTERPRETATION DES RESULTATS 27
3.1. LES ENFANTS EXPOSENT A LA VIOLENCE PHYSIQUE AU SEIN DU COUPLE. 27
3.1.1. Situation sociodémographique des enfants exposées à la violence physique au sein du couple. 27
3.1.2. La perception de la violence physique au sein du couple chez les enfants. 28
3.1.3 Les manifestations de la violence physique au sein du couple 29
3.1.4. Les causes de la violence physique au sein du couple 29
3.1.5 Les sentiments des enfants exposés à la violence physique envers leur parent. 29
3.1.6. Les comportements que développent les enfants après être exposer à la violence physique au sein du couple 29
3.1.7. Les manifestations du traumatisme chez les enfants exposées à la violence physique au sein du couple 30
3.1.8. Apport de solution à la violence physique au sein du couple 30
3.2. LES COUPLES EN VIOLENCE PHYSIQUE 30
3.2.1. Caractéristique sociodémographique des couples en violence physique 30
3.2.2. La perception de la violence physique au sein des couples. 32
3.2.3 Les manifestations de la violence physique au sein des couples 33
3.2.4. Les causes de la violence physique au sein des couples 33
3.1.5. Les comportements que développent les enfants après être exposer à la violence physique au sein des couples 33
3.2.6. Les conséquences de la violence physique chez l'enfant exposé 33
3.2.7. Les comportements antisociaux des enfants exposés à la violence physique 33
3.2.8. Apport de solution à la violence physique au sein des couples 34
CHAPITRE IV : DISCUSSION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE 35
ET PERSPECTIVES 35

4.1. Discussion 35

4.2. QUELQUES PERSPECTIVES 36

4.2.1. A l' endroit des autorités supérieures 36

4.2.2. A l' endroit des autorités locales 37

4.2.3. A l' endroit des foyers 37

CONCLUSION 38

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 40

ANNEXES 42

TABLE DES MATIÈRES 44